

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 mai 2024

Présents : Didier Beaujouan, Jean-Christophe Cachard, Sylvie Nicolle, Nadine Haie, Catherine Cartry, Patrick Carpophore,

Absences excusées : Gilles Varon donnant son pouvoir à S.Nicolle
Emmanuelle Lebarbier

Absences non excusées : Enola Causeur

Secrétaire de séance : Sylvie NICOLLE

Ouverture de séance : 19 h 00

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2024
- Dénomination de voies sur la commune de Périers-en-Auge
- Admission en non-valeur
- Adhésion au Fonds de solidarité pour le Logement (FSL)
- Questions et informations diverses

1. **Désignation du secrétaire de séance** : S. Nicolle est nommée secrétaire de séance

2. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2024** :
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. **Dénomination de voies sur la commune de Périers-en-Auge**

Les magasins de la zone commerciale n'ont pas de dénomination ni de numéro.

Les membres du Conseil ont voté à l'unanimité les dénominations suivantes :

- Impasse le Gaillon pour : Forum plus, Sport 2000, Midas et Weldom
- Impasse le Fer des champs pour Gifi, But, la Ressourcerie
- D400 pour les Pompiers

Les numéros seront attribués sur le logiciel prévu à cet effet.

4. **Admission en non-valeur**

Suite à la proposition du trésorier le conseil municipal valide l'admission en non-valeur de deux titres au nom de SFR d'une somme totale de 21.42 € correspondant aux droits de passage, sommes irrécouvrables.

5. **Adhésion au Fonds de solidarité pour le Logement (FSL)**

M. Le Maire a lu le courrier du conseil départemental du Calvados, expliquant que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Département, intervient pour accorder des aides, sous formes de prêt ou de subvention à des personnes ou familles en difficulté, pour le aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer un accompagnement social lié au logement. Suite à cet exposé, les membres du Conseil décident à l'unanimité de participer au Fonds de solidarité pour le

logement et d'y attribuer la somme de 30 €.

A titre indicatif, la participation des communes a pour base, soit le nombre d'habitants (0,17 € par hab), soit le nombre de logements sociaux existants dans la commune (2,85 € par logement).

6. Questions diverses

- Mme Haie signale que le lampadaire dans son chemin ne fonctionne pas. Une nouvelle demande d'intervention va être faite auprès de SDEC Energie.

- Mme Haie, membre du syndicat intersyndical du collège, nous informe que trois enfants de la commune sont scolarisés au collège de Dives-sur-mer.

La commune de Périers, adhérente au SIC, participe à hauteur de 25 € pour les enfants scolarisés dans cet établissement.

Fin de la séance 21 h

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line extending to the right.